Image not found or type unknown

probleme avec d'appartement

Par **michek522**, le **16/07/2011** à **11:11**

bonjour je voudrais vos conseils voici mon histoire ceci remonte a environ 6 mois mon amie et moi avons preter a titre gracieux l'appartement a un ami qui se trouver dans la rue car mon amie et moi vivons ensemble mais elle elle a un appartement dont elle n'occupe pas actuelement comme nous somme tout deux sous curatelle donc nous avons decider de ne pas parler a la curatelle ceci dis vers juin la curatelle a recu plusieurs plainte pour tappage nocturne au sujet de l'appartement que cet ami occuper soi celui de ma compagne il y'a une semaine la curatelle es passer faire changer les verous cette homme en voyant les verrous changer a fait venir deux type pour casser la porte pour pouvoir prendre ses papier rester dedans mais une voisine es sortie a tend pour les faire fuir elle a formelement reconnu le type en question ceci dis la porte de chez mon amie es serieusement endomager mais maintenent il veut deposer plainte contre pour sous location alors que j'ai rrein demander de plus il avais dis au debut devant deux temoins que il etait pret a me payer aussi cet homme traine sous un pond avec d'autre personne dont il boivent fume le chit et se pique il veut que des amis a lui qui traine avec lui sous ce pond confirme sa version donc la je sais pas comment faire deplus il se sert du mot que la curatelle avais laisser sur la porte en disent que lappart es au nom de ma compagne dont il viens me dire que il svais pas avant que la sous location etait interdite et que il a appris en voyent ce mot mais si cela etait de la sous location peut t'on ne pas le savoir surtout que ceci fait 6 mois que il etait dedans deplus ma compagne et rentrer en psychiatrie donc il me monte la pression pour que je lui rende ses papiers rester dans lappart mais cela metonne que il me dis avoir telephoner a lagence et qui lui on dis de demander a mon amie car elle seule avais les clés cela et faux car mon amie es rentrer en psy quelque heure avanty que la curatelle passe jai telephoner a lagence et eux mon dis que la curatelle avais les clé donc pourquoi a t'il pas telephonner a eux directement pour recuperer ses affaire surtout que l'agence lui aurais dis donc la je voudrais savoir comment faire pour regler ce probleme merci a vous

Par **Domil**, le **16/07/2011** à **11:38**

C'était donc son domicile. Changer les verrous étaient une voie de fait. Il faut procéder à l'expulsion en bonne et due forme par voie judiciaire. Il peut donc porter plainte

Par **michek522**, le **16/07/2011** à **17:39**

et pour la porte fracturé car une voisine a formelement reconnu cet homme et de plus ma

compagne peut t'elle porter plainte pour degradation car les murs sont tous sali par des trace de main mais je dis tout les murs le lino par terre presente des trou provoquer par des brulure de joins ma compagne et moi ne fumon pas et je vous dis cela fait plus de un ans que ma compagne et moi avons pas pris residence dans cet appart et le mirroir de la salle de bain et casser en plusieurs morceau car il y'a environ 15 jours j'ai ete le voir pour regler ce probleme de tappage nocturne seulement ceci et le syndic qui a fait changer les verrou et c'est l,A.T.I.A.M ou se trouve la curatelle de ma compagne qui possede les clés aussi la voisine a bien vu la police venir le soir ou ce type avec ses deux complice on tenter de fracturer la porte de chez ma compagne la police a fait le tour de l'immeuble en voiture car les types avais deja pris la fuite avec le bruit que il fesais pour tenter de defoncer la porte cela a du etre un autre voisin qui a du appeler la police maintnant le syndic a laisser un mot d'apres le type qui disais que ma compagne avais demander de changer les verrous hors cela et impossible car ma compagne a ete transporter a l'hopital le jour meme alors que sa curatrice etait presente chez moi apres sa curatrice es aller voir a son appart pour regler se problem sans que elle sache que le type vivais labas de plus le sindic et t'il obliger de mentionner le nom du proprietaire sur la lettre laisser ou pas

Par **Domil**, le **16/07/2011** à **17:49**

Ils sont chez eux, donc ils ont le droit d'y entrer en fracturant la porte.

[citation]la porte de chez ma compagne[/citation] elle a preté son logement, ce n'est plus chez elle. Elle y habite ?

Par **michek522**, le **16/07/2011** à **17:54**

le logement et a ma compagne car c'est elle qui paye toute les facture elle vis pas dedans pour le moment car on es chez moi a ce type on la heberger dans cette appart gracieusement c'est tout

Double voie de fait " en tir croisé "
Je suis curieux de votre prise de position , Domil

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés